

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

Sixieme Jour Complémentaire.

( Ere vulgaire )

Mardi 22 Septembre 1793.

*Combat entre les Français et les Piémontais. — Prise d'une corvette française par un vaisseau anglais. — Combat de deux frégates hollandaises contre deux vaisseaux de ligne et deux frégates anglaises. — Prise de quatre bâtimens anglais par un brick hollandais. — Arrivée du ci-devant prince de Conti à Autun. — Décret sur les bons au porteur. — Rapport sur les six jours complémentaires de cette année. — Décret qui exclut de diverses fonctions les peres, freres d'émigrés, etc. etc.*

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS DE LA BELGIQUE, DE LA SUISSE,  
DE L'ITALIE ET DE GENEVE.

On ne reçoit plus à Paris d'abonnemens aux Nouvelles Politiques pour ces différens pays. Il faut s'adresser désormais ;  
Pour la Belgique, à Bruxelles, chez le citoyen Horgnies, au bureau des postes ;  
Pour la Suisse & l'Italie, à Basle, à l'expédition des Gazettes, au bureau des postes ;  
Pour Geneve, et les cantons de Suisse adjacens, à Geneve, au citoyen Molles, directeur des postes.  
On a préféré de placer les bureaux d'abonnemens dans ces trois villes, comme étant les mieux situées pour ne point faire éprouver de retard dans la distribution.  
Il ne sera fait aucune expédition pour la Belgique, la Suisse, l'Italie et Geneve, si l'abonnement n'est souscrit à un des trois bureaux ci-dessus désignés. Le prix est, par an, de 25 livres en numéraire, et au prorata pour moindre terme.

## ITALIE.

De Turin, le 2 septembre.

La gazette de la cour rapporte qu'un détachement de l'armée du duc d'Aoste, du côté de Suze, a surpris les postes de Clavieres-Cochè & le rocher de Calvi, le 30 août; que l'ennemi en a été délogé & a éprouvé une perte assez considérable en morts & blessés, ainsi qu'en provisions de guerre & de bouche.

Une neige épaisse, tombée inopinément, a rompu deux de nos colonnes, qui, s'étant prises réciproquement pour des Français, se sont fusillées assez long-tems. L'ennemi a profité de ce contre-tems pour se retirer dans un bois où il nous a attendu & où nous avons perdu quelques hommes. La perte des Français a été plus considérable, & nous leur avons fait dans cette affaire 50 prisonniers, dont deux capitaines.

## AUTRICHE.

De Vienne, le 26 août.

L'empereur a fait un voyage à Holitsch en Hongrie,

d'où il est revenu hier. Le jour de son arrivée il y a eu une conférence à laquelle l'ambassadeur d'Angleterre a assisté. L'objet de ces conférences est relatif à la paix. On y travaille avec une très-grande activité malgré les immenses préparatifs qu'on fait pour continuer la guerre.

Pendant l'absence de sa majesté, il s'est opéré de grands changemens. Le comte Sauer, président de la régence pour la Basse-Autriche, & les quatre conseillers de Lerchenhain, de Paradis, baron de Malt & de Wolkensteiner ont reçu leur démission avec la pension normale. Le comte de Sauran a été nommé président, & la place des trois conseillers, ont été nommés le baron Herberstein-Molk, le baron Penzler & le baron Manachetta. La dernière place étant regardée comme surnuméraire, ne sera pas remplie.

On dit que le comte de Rottenham sera ministre des conférences, à la place du comte de Kollowrath, & que le comte de Laschany de Prague remplacera le premier. On parle encore d'autres changemens.

Quatorze cents hommes de notre garnison viennent de partir aujourd'hui pour la Galicie. — On assure que nos troupes se mettront bientôt en possession de Cracovie.

Le roi de Naples est attendu ici avec sa famille au commencement du mois prochain.

Une ukase russe a été adressée au prince Poniatowsky ainsi qu'aux autres gentilshommes polonais qui demeurent en cette capitale. Il est question dans cette ordonnance russe, de forcer les seigneurs polonais qui ont des terres dans l'Ukraine, de les vendre à des sujets russes.

## ALLEMAGNE.

De Francfort, le 10 septembre.

Il se confirme que les Français ont passé le Rhin. Pendant qu'ils faisoient une fausse attaque de leurs batteries d'Urdingen, un corps de vingt mille hommes passoit le Rhin à quelques lieues au-dessus : on dit qu'ils l'ont passé sans obstacle. Les derniers avis du Bas-Rhin portent qu'il

sont entrés à Dusseldorff, & que le corps d'armée aux ordres de M. le comte d'Erbach qui campoit aux environs de Kayserswert, s'est replié sur Solingen.

### A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 12 septembre.*

Suivant les dernières lettres de la Jamaïque, un de nos vaisseaux, en croisière dans les parages des Isles du Vent, a pris la corvette française, *la Fortune*, montée de 20 canons, après un combat assez vif, qui a duré deux heures. Il s'est emparé en même-tems de deux navires marchands, que *la Fortune* convoyoit.

Il est assez étonnant de voir la célérité avec laquelle les nouvelles de France nous parviennent. Nous lisons dans les papiers d'aujourd'hui les détails de la séance du soir de la convention nationale, du 7 de ce mois.

On joue depuis quelque tems, sur différens théâtres d'Angleterre, un drame, intitulé : *Louis l'Infortuné*.

### H O L L A N D E.

*D'Amsterdam, le 1<sup>er</sup> septembre.*

Toutes les troupes tant hollandaises que françaises qui ne sont pas nécessaires pour les garnisons des villes, sont en marche pour les frontières de l'Over-Issel; on croit que les hostilités ne tarderont pas à commencer.

Deux de nos frégates, *l'Alliance* & *l'Argo*, ont soutenu un combat de trois heures sur les côtes de Norwège contre deux vaisseaux de ligne anglais & deux frégates. *L'Alliance* se trouvant coupée, a été obligée de se rendre; *l'Argo* est parvenue à se sauver. — Quatre bâtimens anglais ont été pris par un brick hollandais, & conduits ici.

### B E L G I Q U E.

*De Bruxelles, le 1<sup>er</sup> jour complémentaire, (17 sep., v. st.)*

Le général Jourdan est actuellement lui-même au-delà du Rhin, avec une armée de 50 mille hommes d'élite; & son quartier-général est déjà à Mulheim, sur la rive droite, vis-à-vis de Cologne. Les troupes autrichiennes se retirent devant les Français de tous les côtés, & l'ennemi a mis entre lui & les républicains la rivière de Sieg, derrière laquelle il se retranche à la hâte. Il y a eu plusieurs combats assez sanglans, dans lesquels les Autrichiens ont toujours été repoussés; on leur a même fait une centaine de prisonniers; parmi lesquels se trouve le major du corps d'Adonell. Il ne paroît pas que l'ennemi ait le projet de conserver long-tems sa position actuelle derrière la Sieg: selon toutes les apparences, il n'y restera qu'autant de tems qu'il lui faudra pour couvrir de retranchemens la rivière de Lahn, en deça de laquelle il se retirera ensuite. Il fait travailler avec activité à ces ouvrages, & tous ses bagages & sa grosse artillerie défilent de ce côté-là. Les généraux autrichiens craignent également que les Français ne hasardent le passage du Rhin, entre Coblenz & Andernach, & que par ce moyen ils ne mettent entre deux feux leur corps d'armée. Cette crainte sera probablement cause qu'ils n'oseront pas engager une bataille générale avec le corps d'armée du général Jourdan. Du reste, le commandant de la forteresse d'Erenbreitstein fait encore jouer ses batteries sur Coblenz & les environs de

cette ville, où son feu cruel porte la terreur & la solation.

Des camps sont actuellement formés le long de nos côtes depuis Dunkerque jusqu'à l'Ecluse, dans la Flandre hollandaise. On travaille avec activité à former des retranchemens, à élever des lignes, des batteries & des redoutes. Il sembleroit, d'après ces préparatifs, que les armées prodigieuses que l'Angleterre a faits ne sont point destinées pour la Vendée, mais bien pour nos provinces: cependant il n'est pas à croire que l'ennemi ose rien tenter de ce côté-ci, où tout est sur un pied formidable de défense. Du côté d'Anvers, le camp formé près de cette ville se trouve déjà fort de dix mille combattans, & sera encore augmenté sous peu.

Les représentans du peuple en mission ici viennent de fixer le cours des assignats pour la première quinzaine de vendémiaire, à deux deniers de Brabant pour un ou quatre deniers de France. Ainsi le papier-monnaie encore diminué d'un tiers depuis quinze jours seulement, il ne lui faudra plus beaucoup de pareilles diminutions pour le réduire à inutilité complète.

Il ne cesse de nous revenir continuellement du Rhin un grand nombre de familles les plus notables de ce pays; parmi celles arrivées depuis peu, l'on a remarqué le duc d'Ursel, & plusieurs membres des plus illustres de nos ci-devant états, entre autres le fameux comte Duras, un des plus grands admirateurs de la cause belge, de van Eupen & de vander Noot.

Sur les nombreuses réclamations adressées journellement aux représentans du peuple, par les absens qui rentrent dans leurs foyers, relativement à leurs membres effets & argenteries; ils viennent de prendre un arrêté par lequel il est dit que tout ce qui est encore sous scellés, sera rendu aux propriétaires; tant qu'à ce qu'il a été vendu, les réclamans devront s'adresser aux comités de gouvernement de la convention, qui leur accorderont des indemnités, s'ils le jugent convenable.

### F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE.

*De Metz, le 27 fructidor.*

Les 5 sections de cette commune se sont assemblées le 20 de ce mois pour accepter la constitution. Elle l'a acceptée unanimement. Deux arrondissemens n'ont pas adopté le décret du 5 fructidor.

On mande de Thionville que ce décret n'y a pas été accepté. Il paroît qu'il l'a été par la majorité des cantons du district de Metz.

A Nancy, toutes les sections ont accepté la constitution. Le décret du 5 fructidor n'a pas réuni tous les suffrages. Deux sections ne l'ont pas adopté.

*De Paris, le 5<sup>e</sup> jour complémentaire.*

Les assemblées primaires de cette commune continuent à se faire remarquer par l'union & le calme qui règne dans leurs séances. Certes, si elles sont composées de royalistes, comme on le vocifère dans toutes les congrégations des ennemis de la république; il faut que ces prétendus royalistes soient étrangement dissimulés; & les agitateurs qui sont périodiquement envoyés en mission pour troubler la concorde qui règne dans les assemblées

primaires, sont repoussés constamment avec la profession simple des principes républicains qui ont été adoptés à l'unanimité avec la constitution républicaine.

Les agitateurs, qui sont tous des anarchistes profès, ne manquent pas de se retourner dans tous les sens pour arracher aux assemblées primaires quelques déterminations turbulentes & inconsidérées. Tantôt ils proposent d'enlever à chaque section le droit de nommer ses électeurs, tantôt attribuant à toutes les sections le droit d'exercer la censure & même l'expulsion des électeurs de chaque section; tantôt ils essayent de faire adopter des mesures peu réfléchies, que des sections du dehors, guidées par des discours perfides, ont adoptées d'enthousiasme. Aujourd'hui ils essayent d'exaspérer le peuple réuni contre de prétendues mesures du gouvernement dont l'authenticité est au moins douteuse; demain ils prennent une tournure encore plus insidieuse & toujours plus divisante. Qu'oppose-t-on à toutes ces tentatives de la malveillance? le sang-froid d'une discussion calme & les principes invariables qui animent les amis & les défenseurs de la liberté; établie par la constitution qu'on vient d'adopter à l'unanimité. C'est ainsi que les calomnies des ennemis de la patrie viennent se briser en tombant devant les principes professés dans nos assemblées primaires.

Il est convenable de rappeler ici que le rejet des décrets des 5 & 13 fructidor est l'unique pivot sur lequel tourne ce tourbillon de malveillance dont on veut envelopper les assemblées primaires de Paris. Cependant les nombreux désaveux qui arrivent de toutes parts sur la prétendue acceptation des décrets, commencent à prouver que les assemblées primaires de Paris n'ont pas été égarées à ce sujet dans l'émotion de leur vœu.

Le département de l'Ain, avant que l'opinion de Paris ait eu le tems de lui parvenir, a rejeté les décrets; le district de Dax, vers les Pyrénées, endroit plus éloigné de Paris, a rejeté aussi les décrets; deux assemblées primaires de Caen en ont agi de même; l'assemblée de Mantes-sur-Seine a rejeté & a même adopté des dispositions extrêmes contre les décrets. Il est à remarquer enfin que tous les rejets sont motivés, & que plusieurs acceptations sont tacites.

Nous l'avons dit, il est bon de le répéter, quelle que soit l'opinion nationale, qui seule formera loi dans cette matière importante, il convient de se bien persuader que de toutes les lois soumises à la sanction nationale, aucune ne sera revêtue d'une authenticité aussi solennelle que celle qui prononcera sur l'acceptation ou le rejet des décrets du 5 & 13 fructidor, parce que le contrôle des votes se trouvera dans les procès-verbaux de toutes les assemblées électorales, & il n'y aura plus qu'à compter ces votes entr'eux.

De sorte que la guerre d'opinion qui se fait dans ce moment à cet égard, n'est qu'un débat d'impatience; il est vrai de dire que ce débat sert en quelque manière la malveillance anarchique; & c'est, ce nous semble, un motif de plus, pour les bons citoyens, d'écarter ce désordre provisoire qui doit nécessairement être détruit par la raison, par le tems & par l'expérience.

D'autres malveillans qu'il seroit bien tems de surveiller aussi, ne négligent aucun moyen de discréditer la monnaie nationale, en continuant avec une constance perfide le rapprochement impolitique, immoral & réineux que Cambon fit le premier entre les valeurs monétaires & le papier-monnaie. Les denrées, les subsistances les plus

usuelles s'élèvent journellement à un prix si élevé, que le pauvre va être incessamment réduit à mourir de faim. Déjà on répond que tous les salaires publics vont être augmentés; c'est comme si on répandoit que toutes les denrées vont hausser de prix. Les agioteurs, les spéculateurs s'arrangent là-dessus; leurs confidens savent bien que les entraves mises à la circulation intérieure que la cherté des voitures & que les accaparemens de certaines denrées concourront efficacement à ce surhaussement de tout. En conséquence, le marchand d'allumette calcule ses prix sur l'espérance d'un avenir plus malheureux, & le peuple ne voit plus que la perspective d'une misère que chaque jour rend plus insupportable.

Quel remède, dira-t-on, peut être apporté à une si terrible calamité? Il n'en est qu'un sans doute, c'est la prompte organisation d'un gouvernement bien ordonné, c'est le retour à la paix, c'est la restitution aux travaux de l'agriculture, du commerce & des arts, de tant de bras que la guerre leur a enlevés, & tout cela se trouve dans l'activité nécessaire de la constitution républicaine, que nous venons de recevoir & d'adopter librement.

A Arcy-sur-Aube & à Troyes, la constitution a été adoptée & les décrets rejetés, ainsi que dans le canton de Brienne. A Amboise, même acceptation & même rejet. Au canton d'Albani, département de la Somme, même décision.

On a annoncé dans les papiers publics que le gouvernement avoit mis en liberté la ci-devant duchesse d'Orléans. C'est une erreur. Elle est toujours retenue dans la maison de santé où elle a été transférée il y a quelque tems.

On a eu avis que le ci-devant prince de Conti est arrivé à Autun, lieu qui lui a été assigné pour sa résidence, comme Moulins pour la ci-devant duchesse de Bourbon.

Les gazettes allemandes ont publié que les Autrichiens ont attaqué en force les troupes françaises qui ont passé le Rhin, & que celles-ci n'ayant ni assez d'artillerie ni de cavalerie, ont éprouvé une perte considérable. Les lettres de Francfort mettent cet événement sous la date du 10 septembre; mais rien n'est officiel dans cette nouvelle; nous ne la donnons ici que pour prévenir l'usage que l'on pourroit faire d'un tel rapport qui est sans certitude & sans authenticité.

On vient d'apprendre que le roi de Prusse a nommé pour son ministre près la république française, M. de Sandoz-Rollin, son envoyé extraordinaire, & ministre plénipotentiaire à la cour de Madrid, & que jusqu'à l'arrivée de ce ministre, son conseiller-privé d'ambassade, M. Gervinus, actuellement à Paris, est nommé son chargé d'affaires près la république française.

#### LE CONCILIATEUR.

La rédaction d'une constitution quelconque avoit ranimé les espérances des gens de bien. L'acceptation unanime de cette constitution auroit ramené l'ordre & le calme, en substituant un gouvernement faible, mais régulier, à un gouvernement arbitraire & foible. Les décrets des 5 & 13 fructidor, en minant par sa base ce même gouvernement républicain établi par la constitution, ont été des titres de discorde, jetés parmi le peuple, & prêts à embraser la

France entière des faux de la guerre civile. Il en est tems encore. La convention peut prévenir les malheurs incalculables qui nous menacent. Quel est ce moyen ? je le trouve sur des affiches. Un bon conseil est bon de quelque part qu'il vienne.

Dans une affiche bleue, qui paroît imprimée aux frais de ceux qui ont du pouvoir & de l'argent, on propose de terminer toutes les divisions qui se sont élevées sur les décrets de réélection, en invitant toutes les assemblées primaires de Paris à annuler leur premier vote sur ces décrets & à les soumettre à une nouvelle délibération.

Dans une affiche blanche, qui paroît imprimée aux frais de l'auteur, on propose dans la même vue, d'inviter toutes les assemblées primaires des départemens à voter aussi de nouveau, par scrutin secret, sur l'acceptation des décrets.

Je réunis ses deux propositions, & je propose à la convention d'inviter, par une adresse solennelle, toutes les assemblées primaires de Paris & des départemens, à reprendre de nouveau en considération les décrets des 5 & 13 fructidor.

Comme il est convenu que toutes les assemblées primaires qui ont accepté, ont voté librement, parfaitement éclairés sur l'objet de leur délibération, à l'abri de toute espèce d'influence; & qu'au contraire les assemblées qui ont rejeté, ont été payées, égarées, intimidées par des intrigans, qui veulent évidemment la royauté en demandant l'établissement d'une bonne & solide république, il n'est pas douteux que le vœu de la république ne se prononce presque à l'unanimité pour perpétuer dans le pouvoir ceux qui l'ont exercé si efficacement pour le bonheur, la gloire & la prospérité de la France.

## CONVENTION NATIONALE

Présidence du citoyen BERLIER.

Séance du 5<sup>e</sup> jour complémentaire.

Sur la proposition du comité des finances, la convention autorise la trésorerie nationale à mettre en circulation des assignats de 2,000 livres.

Par un autre décret, le tirage de la seconde loterie nationale est remis au 11 brumaire, afin de donner à ceux qui ont gagné à la première loterie des bons au porteur le tems de les faire certifier, & de les employer dans la seconde.

Genissieux, au nom du comité de législation, a proposé un projet de décret, tendant à exclure des fonctions municipales, administratives & judiciaires, & cela dès l'instant de la proclamation du présent décret, & à peine de forfaiture & de faux, les peres, freres, fils, oncles, neveux, époux d'émigrés, ainsi que les ministres d'un culte qui ne seroient pas assermentés.

Ne sont pas compris dans le décret, les parens ou alliés des citoyens qui ont obtenu provisoirement de leur district leur radiation sur la liste des émigrés.

On applaudit ce décret, & on fait une foule d'amendemens pour en étendre les dispositions.

Un membre demande à y comprendre les agens, sous-agens & employés des comités de la convention. — Décreté.

Lemoine pense qu'il faut aussi que le premier article frappe sur les beaux-peres, beaux-freres, & gendres d'émigrés.

Legendre pense qu'à force d'amendemens on rendra la loi inexécutable.

Malgré cette observation, l'amendement de Lemoine est adopté.

On demande d'étendre l'article aux alliés d'émigrés. Genissieux objecte que le comité de législation n'a pas cru devoir tant généraliser l'article, de crainte de désorganiser la machine politique.

Un membre veut qu'au moins, on comprenne dans la loi, les prêtres qui ont retracté leur serment; un autre qu'on y comprenne aussi les commandans des gardes nationales.

Toutes ces propositions sont vivement applaudies.

Lehardy demande qu'on mette à côté de la loi, une peine pour ceux qui l'enfreindront; & Dubois-Crané qu'elle soit étendue à tous les employés dans le militaire.

Cette dernière proposition excite des murmures. Tallien obtient la parole: il pense qu'on ne doit pas, sans combattre, laisser proposer des mesures aussi désorganisatrices.

Dubois-Crané crie: qu'il n'est point désorganisateur.

On représente que sa proposition n'est pas appuyée.

Un membre alors observe qu'on a oublié les couriers.

Diverses propositions se succèdent.

Tallien a la parole; il dit que c'est pour combattre la proposition qui concerne les couriers: mais cette proposition n'est pas appuyée.

On invoque l'ordre du jour quant aux commandans des gardes nationales: l'assemblée est consultée deux fois sur les épreuves douteuses.

Genissieux dit, qu'il y a tel bataillon où, pour chefs, on a quatre marquis, & l'article est adopté ainsi que celui relatif aux prêtres qui ont retracté leur serment.

Lakanal au nom du comité d'instruction expose que ce comité a consulté le bureau des longitudes, & qu'il ne devoit pas y avoir six jours complémentaires cette année; mais les almanachs sont faits; les six jours seront; on corrigera l'erreur par la suite.

Cette observation sera insérée au bulletin.

*Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens ont expiré à la fin de Fructidor, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption. Le prix est actuellement de 100 liv. pour six mois, et 50 liv. pour trois mois. Les Abonnés qui n'envoient point ce nouveau prix, recevront seulement la Feuille au prorata de la somme qu'ils auront adressée. Le Bureau d'Abonnement est toujours rue des Moulins, n<sup>o</sup>. 500.*